

SITE NATURA 2000 « LANDES DES MONEDIERES »

**Compte rendu du comité de pilotage du 7 novembre 2006
(Préfecture de Tulle)**

Sous la Présidence de :

Monsieur Laurent PELLEGRIN, secrétaire général

Participants :

- Madame Élisabeth SIRIEIX, Préfecture
- Monsieur Bernard JENNY, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
- Monsieur Frédéric GISCLARD, Direction Régionale de l'Environnement du Limousin
- Monsieur Pierre KUTTIG, adjoint au maire de Chaumeil
- Monsieur Christian JOFFRE, Fédération Départementale des Chasseurs
- Monsieur Gilles GORCEIX, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Monsieur Alain DECOUX, Office National des Forêts du Limousin
- Monsieur Ambroise POUGET, Direction Départementale de la Jeunesse et Sports
- Monsieur Daniel SOULARUE, Président de Corrèze Environnement
- Monsieur Bernard PELLISSIER, Centre Régional de la Propriété Forestière
- Madame Cathy LINET, Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin
- Monsieur Olivier VILLA, Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin

Etaient excusés :

- Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président du Conseil Général
- Monsieur Jean-Michel PRADINAS, Maire de Chaumeil

Monsieur PELLEGRIN accueille les participants et ouvre le comité de suivi du site NATURA 2000 des Landes des Monédières.

Informations sur le réseau NATURA 2000

La Direction Régionale de l'Environnement présente les dernières actualités sur le réseau Natura 2000:

- Bilan du réseau Natura 2000 sur le département de la Corrèze : 17 sites, représentant 9,2 % du territoire départemental, dont 15 sites relevant de la Directive Habitats et 2 sites de la Directive Oiseaux ; 10 sites en phase d'animation (avec document d'objectifs validé), 3 sites avec

document d'objectifs en cours d'élaboration et 4 sites sans document d'objectifs encore commencé ;

- parution récente d'arrêtés ministériels de désignation de sites Natura 2000 dont cinq concernent le département de la Corrèze : « Gorges de la Dordogne » et « Plateau de Millevaches » pour la directive Oiseaux (Zones de Protection Spéciale), et « Vallée de la Montane », « Vallée du ruisseau du moulin de Vignols » et « Pelouses calcicoles et forêts du Causse corrézien » pour la directive Habitats (Zones Spéciales de Conservation) ;
- parution du décret du 26/07/06 relatif à la gestion des sites Natura 2000, pris en application de la loi de développement des territoires ruraux (23/02/05), qui présente les nouvelles dispositions concernant notamment la présidence du comité de pilotage, la responsabilité de la mise en œuvre du document d'objectifs et la charte Natura 2000 dont l'adhésion ouvre des droits à l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti; des circulaires ministérielles attendues pour la fin de l'année préciseront les modalités pratiques d'application ; ces nouvelles dispositions ne peuvent s'appliquer qu'après parution de l'arrêté ministériel de désignation du site ;

Ainsi, après la parution de l'arrêté ministériel de désignation en droit français des sites Natura 2000, les étapes successives de la procédure, à respecter sur un plan juridique, seront les suivantes :

- désignation, par arrêté préfectoral, d'un comité de pilotage ;
- réunion de ce comité de pilotage pour élection du président et validation du document d'objectifs avec charte ;
- approbation de ce document d'objectifs complet par arrêté préfectoral.

Enfin, il est rappelé qu'une évaluation des incidences sur les milieux et espèces d'intérêt communautaire est nécessaire pour tout programme ou projet relevant du régime d'approbation ou d'autorisation administrative et concernant un site NATURA 2000.

Présentation du diagnostic écologique du document d'objectifs

M. VILLA présente les différentes étapes ayant permis la réalisation du diagnostic écologique :

Ainsi, des inventaires faunistiques ont été réalisés :

- sur les coléoptères et lépidoptères (Société Entomologique du Limousin) : absence d'espèces de l'annexe II de la directive « habitats » ;
- sur les Chiroptères (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin) : une espèce présente sur le site (barbastelle) et trois à proximité (barbastelle, grand rhinolophe et murin à oreilles échancrées).

Une cartographie des habitats naturels a été réalisée selon la méthodologie préconisée par le Conservatoire Botanique National du massif central et appliquée sur les autres sites :

- 164 ha d'habitats d'intérêt communautaire composés de tourbières, prairies mésophiles, moliniae, hêtraies acidiphiles, landes atlantiques subsèches, pelouses acidiphiles subatlantiques et landes acidiphiles montagnardes, très abondantes sur le site (92 ha) ;
- 77 ha d'habitats naturels « non communautaires » composés d'eaux douces stagnantes, aulnaies, saulaies, landes à fougères, cultures, chênaies acidiphiles, plantations de résineux exotiques, prairies temporaires, fourrés à bourdaine et landes subatlantiques à fougères.

L'état de conservation de ces habitats est variable au sein du site : plutôt bon pour les landes acidiphiles montagnardes du nord-est à mauvais pour les landes atlantiques subsèches du sud-ouest.

Les logiques de conservation de ces landes sont : d'une part, un soutien fort à l'entretien courant des landes montagnardes prenant en compte leur exploitation économique et, d'autre part, des actions de restauration des landes atlantiques.

Programme Local Agri-Environnemental du P.N.R. sur le cirque de Frésselines

Ce P.L.A.E. constitue un outil du P.N.R. Millevaches qui a permis d'entreprendre en 2006, avant que le document d'objectifs Natura 2000 puisse être mis en œuvre, des opérations de restauration et d'entretien des landes sèches de Frésselines.

Ainsi sur une surface de 20 ha environ, trois types d'intervention ont été réalisées :

- bûcheronnage et débardage sur 4,5 ha ;
- gyrobroyage sur 6,8 ha ;
- pose de 2400 m de clôture à ovins.

Ces opérations ont permis l'ouverture d'espaces et donc le maintien du pâturage.

M. KUTTIG et M. JOFFRE rapportent les remarques de chasseurs regrettant les effets néfastes de ces opérations sur le gibier, qui pour M. GORCEIX ne sont probablement pas significatifs. M. VILLA évoque l'emploi d'un berger comme solution alternative à la mise en place de clôtures. M. GORCEIX affirme que la démarche Natura 2000 n'est pas en contradiction avec la préservation de la faune sauvage. M. SOULARUE souligne la nécessité qu'un équilibre agro-sylvo-pastoral soit préservé sur ce site et sur l'ensemble du territoire régional.

La contractualisation Natura 2000 devrait permettre de poursuivre ces actions avec les éleveurs locaux afin d'assurer la préservation de ces habitats.

Périmètres d'extension

M. VILLA indique que prèsqu'en dehors de l'actuel périmètre Natura 2000, un minimum de 700 ha d'habitats d'intérêt communautaire sont présents dans le Massif des Monédières : 270 ha de landes sèches, 270 ha de hêtraies et 120 ha de tourbières.

Suite aux orientations données par le comité de pilotage, l'opérateur du document d'objectifs a procédé à une consultation orale relative aux éventuelles propositions d'extension du site. Si les élus n'y semblent pas défavorables, en revanche, les propriétaires et exploitants paraissent plus mitigés.

M. GISCLARD rappelle la procédure qui s'applique pour tout projet d'extension :

- consultation du comité de pilotage, pour avis et validation, après proposition motivée de la structure animatrice pour un nouveau périmètre ;
- information des élus et des acteurs locaux sur la proposition d'extension ;
- consultation officielle des collectivités pour avis sur le projet ;
- si avis favorables, transmission du nouveau périmètre au ministère pour désignation officielle du site étendu.

Il est finalement convenu que les propositions d'extension qui seront présentées dans le document d'objectifs ne seront soumises à validation officielle que durant la phase d'animation et après que des actions de gestion aient pu se concrétiser sur le site dans son périmètre actuel.

Proposition de mesures de gestion

Le P.N.R. Millevaches a organisé en 2006 plusieurs réunions des groupes de travail « agriculture », et « tourisme, sports, loisirs » et « gestion des habitats naturels », au cours desquelles ont été discutés les axes et opérations de gestion qui pourraient être proposés dans le document d'objectifs :

- entretien des landes sèches ;
- entretien des tourbières ;
- entretien des landes à myrtilles avec cahier des charges spécifique ;
- aménagements de points d'eau ;
- entretien des landes à bruyères ;
- intervention d'un berger par mise en réseau des différents secteurs à même objectif ;
- mesures de gestion des milieux forestiers visant à améliorer leur valeur écologique.

Ce programme doit être finalisé et sera présenté pour validation au prochain comité de pilotage.

Enfin, des actions de communication ont été conduites en 2006 :

- information lors de huit soirées organisées dans le cadre d'animations nature auprès de résidents du village de vacances de Chamberet ;
- édition par le P.N.R. d'une plaquette (jointe au compte rendu) sur la richesse environnementale du site.

M. PELLEGRIN souhaite que les actions de communication mettent en valeur le site Natura 2000 comme espace de développement et de vie.

En conclusion, M. PELLEGRIN souligne la qualité remarquable de la présentation et du travail réalisés par l'opérateur et souhaite une appropriation de la démarche et une implication forte et dynamique des élus et acteurs locaux. Il est convenu de réunir le comité de pilotage au mois de février prochain pour une réunion de présentation et de validation de l'ensemble du document d'objectifs et notamment des mesures de gestion.

Le Secrétaire Général

Laurent PELLEGRIN